

COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE
Répartition des emplois enseignants second degré
Rentrée 2012

Pour information

5 550 retraits d'emplois enseignants sont prévus au niveau national dans le second degré à la rentrée 2012.

Pour l'académie de Reims, un retrait d'emplois d'enseignants à hauteur de 177 ETP a été indiqué à l'issue d'un dialogue de gestion de l'académie avec les services centraux du ministère qui s'est déroulé en deux étapes.

Au début de la première étape, la contribution estimée par le ministère pour l'académie était de 235 ETP compte tenu des indicateurs démographiques comparés aux autres régions et du poids de l'académie.

Cette première étape a été l'occasion de faire valoir la nécessité de modifier le maillage des EPLE implantés sur le territoire non tant pour des raisons démographiques que de dynamique pédagogique et à cette fin de disposer de plus de temps. Elle a également donné lieu à un échange sur les données prévisionnelles des effectifs potentiellement présents à la rentrée 2012 compte tenu de la démographie, d'une part, et à une discussion sur les indicateurs d'encadrement des élèves, les modalités d'affectation des emplois en fonction notamment du nombre d'élèves par classe, du nombre d'enseignants devant élèves, des choix retenus en matière de dotation horaire eu égard aux réformes et du réseau des EPLE à l'échelle régionale.

La seconde étape resituait le schéma des emplois et la gestion de l'académie dans la perspective de sa stratégie, préfigurant ainsi le contrat d'objectifs qui liera l'Etat à ses services déconcentrés conformément au décret sur la gouvernance académique. La capacité de l'académie à présenter des axes stratégiques, à revoir la carte des formations en cette première rentrée après la signature du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP), à réfléchir concrètement sur son réseau d'EPLE conjuguée à celle d'avoir réduit significativement le déficit de sa masse salariale ont permis de diminuer le retrait annoncé dans un premier temps de 25% (235 à 177). L'effort de gestion doit cependant être maintenu.

Ce nouveau dialogue de gestion en plusieurs étapes a induit un changement de méthode de la répartition des moyens consistant en une évaluation des besoins en amont. Par anticipation du décret sur la gouvernance académique, le dialogue avec les établissements a été déconcentré au niveau des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale. Cette nouvelle méthode a enfin permis de communiquer aux établissements, pour la première fois dès décembre, un pré-calcul de DGH leur permettant de faire une simulation de répartition de dotation qui conduira à une attribution individualisée des moyens. Ce pré-calcul a été établi à carte de formations constante mais tenant compte des

prévisions d'effectifs. 23 lycées d'enseignement général et technologique sur 38 et 25 LP sur 37 ont transmis des observations tout à fait exploitables qui vont permettre d'engager un réel dialogue personnalisé.

La répartition ci-jointe entre structures et départements résulte d'une projection de variations d'emplois elles-mêmes établies à partir des conséquences prévisibles de l'effet des réformes (fin de la concomitance des deux dispositifs de la voie professionnelle, nouvelles grilles horaires de la voie générale), des variations démographiques attendues, de l'évolution de la carte des formations (aujourd'hui connue) ainsi que du maillage des EPLE sur le territoire. Elles ont été affinées à chaque étape du dialogue.

Collèges	-38
LP	-72
LEGT	-67
Total	-177

Pour les collèges, elle se décline de la façon suivante entre les départements :

Ardennes	-12
Aube	-8
Marne	-15
Haute-Marne	-3